



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. limitée  
19 avril 2006  
Français  
Original: anglais

**Session annuelle de 2006**

12-23 juin 2006, Genève

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation**

**Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté,  
liste des documents et plan de travail\***

**Note du secrétariat du Conseil d'administration**

**Table des matières**

<i>Point</i>	<i>Page</i>
1. Questions d'organisation .....	3
<i>Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population</i>	
2. Rapport annuel de la Directrice exécutive .....	3
3. Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP .....	4
4. Programmes de pays et questions connexes .....	4
5. Évaluation .....	5
<i>Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement</i>	
6. Rapport annuel de l'Administrateur .....	6
7. Engagements de financement .....	7
8. Rapport sur le développement humain .....	7
9. Programmes de pays et questions connexes .....	7
10. Coopération Sud-Sud .....	8
11. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets .....	9
12. Fonds d'équipement des Nations Unies .....	9
13. Volontaires des Nations Unies .....	9

\* La collecte des données requises pour fournir au Conseil d'administration les informations les plus récentes a retardé la soumission du présent document.



14.	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme .....	10
15.	Évaluation .....	11
19.	Plan de financement pluriannuel 2008-2011 .....	12
	<i>Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population .....</i>	
16.	Audit et contrôle internes .....	12
17.	Processus de programmation .....	13
18.	Missions de visite .....	14
20.	Questions diverses .....	14
	<i>Plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2006 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP .....</i>	15

## **Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents**

### **Point 1**

#### **Questions d'organisation**

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de sa session annuelle de 2006 et approuvera le plan de travail présenté par son secrétaire. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être approuver le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2006. Un projet de rapport a été distribué le 20 mars aux membres du Conseil d'administration afin de leur permettre de faire des observations; le texte des observations reçues dans les délais impartis figure dans le rapport final.

#### *Documentation :*

Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et plan de travail (DP/2006/L.2)

Rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2006 (DP/2006/15)

Décisions adoptées à la première session ordinaire de 2006 (DP/2006/16)

## **Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population**

### **Point 2**

#### **Rapport annuel de la Directrice exécutive**

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi du rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2005.

La première partie du rapport expose les principaux éléments du programme du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en 2005. Dans le cadre du nouveau contexte de l'aide au développement, le rapport met en lumière l'action menée par le Fonds dans les domaines de la santé procréative et de la condition de la femme, ainsi que sur les questions de population et de développement. Le rapport met aussi l'accent sur les efforts déployés pour améliorer l'efficacité du Fonds.

L'additif 1 à la première partie contient un bilan statistique des finances et des programmes du Fonds pour 2005.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2005.

En application des dispositions énoncées au paragraphe 27 de la résolution 59/267 de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration sera également saisi du rapport établi en concertation par le FNUAP et le PNUD pour donner suite aux rapports du Corps commun d'inspection (CCI). La deuxième partie du rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2005 donne une vue d'ensemble des observations de l'administration concernant les recommandations du Corps commun d'inspection. Sur les neuf rapports du CCI parus en 2005, quatre ont des incidences sur plusieurs organismes. Les mesures prises par l'administration sont évoquées dans le rapport présenté au Conseil d'administration. Donnant suite au souhait du Conseil

d'administration et compte tenu de l'importance accordée à l'heure actuelle par l'ONU à la simplification et à l'harmonisation, le présent rapport a été établi conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le FNUAP.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du présent rapport, surtout des éléments des rapports du CCI qui présentent un intérêt particulier pour les activités du PNUD et du FNUAP.

*Documentation :*

Rapport de la Directrice exécutive pour 2005 : Principaux éléments du programme (DP/FPA/2006/2, Part I)

Bilan statistique (DP/FPA/2006/2, Part I, Add.1)

Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection (DP/2006/17/Add.1-DP/FPA/2006/2, Part II)

### **Point 3**

#### **Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP**

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport établi en application de la décision 2000/9, dans laquelle la Directrice exécutive a été priée de fournir une mise à jour annuelle des estimations des ressources ordinaires et autres ressources. Le rapport est axé sur l'état des ressources ordinaires et des autres ressources du Fonds pour 2006 et au-delà. Il présente une analyse des recettes pour 2006 et des comparaisons avec les années précédentes.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de ce rapport et fournir des directives quant aux moyens d'accroître le montant des engagements de financement pris à l'égard du FNUAP sur une base prévisible et stable.

*Documentation :*

Rapport sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP (DP/FPA/2006/3)

### **Point 4**

#### **Programmes de pays et questions connexes**

Le Conseil d'administration sera saisi de 13 prorogations d'un an des programmes de pays pour le Lesotho, le Malawi, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Togo en Afrique; le Liban et le Soudan pour ce qui est des États arabes et de l'Europe; le Bhoutan, le Népal et Sri Lanka en Asie et dans le Pacifique; et Haïti, le Mexique et le Nicaragua en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Conseil d'administration sera également saisi de 11 projets de descriptif de programme de pays et d'une note sur l'exécution du programme spécial d'assistance du FNUAP au Myanmar.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de la prorogation des 13 programmes de pays susmentionnés pour une période d'un an, des 11 projets de

descriptif de programme de pays, ainsi que du rapport sur l'exécution du programme spécial d'assistance du FNUAP au Myanmar.

*Documentation :*

Prorogation des programmes de pays pour le Lesotho, le Malawi, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Togo (DP/FPA/2006/6)

Prorogation des programmes de pays pour le Liban et le Soudan (DP/FPA/2006/7)

Prorogation des programmes de pays pour le Bhoutan, le Népal et Sri Lanka (DP/FPA/2006/8)

Prorogation des programmes de pays pour Haïti, le Mexique et le Nicaragua (DP/FPA/2006/9)

Note sur l'exécution du programme spécial d'assistance du FNUAP au Myanmar (DP/FPA/2006/10)

*Projets de descriptif de programme de pays*

*Afrique*

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Éthiopie (DP/FPA/DCP/ETH/6)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Guinée (DP/FPA/DCP/GIN/6)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Mozambique (DP/FPA/DCP/MOZ/7)

Projet de descriptif de programme de pays pour Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/DCP/STP/5)

*États arabes et Europe*

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Égypte (DP/FPA/DCP/EGY/8)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Maroc (DP/FPA/DCP/MAR/7)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République arabe syrienne (DP/FPA/DCP/SYR/7)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République de Moldova (DP/FPA/DCP/MDA/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Tunisie (DP/FPA/DCP/TUN/8)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Yémen (DP/FPA/DCP/YEM/4)

*Asie et Pacifique*

Projet de descriptif de programme de pays pour la Thaïlande (DP/FPA/DCP/THA/9)

## **Point 5 Évaluation**

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport périodique sur l'évaluation, lequel renseigne sur l'évaluation et sur les activités d'évaluation entreprises par le FNUAP en 2004-2005. En plus de présenter les principaux

résultats des activités d'évaluation, ce rapport souligne comment certains d'entre eux servent à améliorer la programmation du FNUAP.

*Documentation :*

Rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2006/5)

## **Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement**

### **Point 6**

#### **Rapport annuel de l'Administrateur**

Par sa décision 2003/24, le Conseil d'administration a approuvé à sa deuxième session ordinaire de 2003 le plan de financement pluriannuel 2004-2007 (DP/2003/32), qui établit les objectifs du Programme et les résultats escomptés pour cette période de quatre ans. Lesdits objectifs et résultats découlent principalement des demandes d'assistance des pays de programme au PNUD. Les objectifs reposent également sur divers autres objectifs et sujets de préoccupation, qu'ils soient internationaux ou propres au PNUD, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, les priorités de l'Organisation des Nations Unies en matière de réforme et les mandats du PNUD. Le présent document rend compte des résultats obtenus par le PNUD dans la réalisation des objectifs fondamentaux et la mise en œuvre des stratégies qu'il avait arrêtées pour 2005. Les observations formulées dans le rapport découlent de l'analyse de l'exécution de 135 programmes de pays, rendant compte des résultats obtenus par rapport aux objectifs annuels établis en vue d'atteindre les résultats escomptés. Conformément aux prescriptions du Conseil d'administration, le rapport contient des informations sur les résultats obtenus dans le cadre des programmes, sur les stratégies mises en œuvre et sur les dépenses engagées par le PNUD pour atteindre les objectifs fixés dans le plan de financement pluriannuel. Conformément à la décision 2005/20 du Conseil d'administration, le rapport a pour thème principal « le renforcement des capacités », qui se retrouve tout au long de l'analyse.

En application des dispositions énoncées au paragraphe 27 de la résolution 59/267 de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration sera également saisi du rapport du Corps commun d'inspection. Le rapport donne une vue d'ensemble des observations de l'administration concernant les recommandations du CCI. Sur les neuf rapports du CCI parus en 2005, quatre ont des incidences sur plusieurs organismes. Les mesures prises par l'administration sont évoquées dans le rapport présenté au Conseil d'administration. Donnant suite au souhait du Conseil d'administration et compte tenu de l'importance accordée à l'heure actuelle par l'ONU à la simplification et à l'harmonisation, le présent rapport a été établi conjointement par le PNUD et le FNUAP.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du présent rapport, surtout des éléments des rapports du Corps commun d'inspection qui présentent un intérêt particulier pour les activités du PNUD et du FNUAP.

L'annexe statistique contient des informations financières détaillées sur le montant annuel des recettes et des dépenses consacrées aux activités de programme du

PNUD sur le terrain et sur les fonds et fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD.

*Documentation :*

Plan de financement pluriannuel : rapport sur les activités et les résultats du PNUD en 2005 (DP/2006/17)

Rapport conjoint PNUD/FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2005 [DP/2006/17/Add.1-DP/FPA/2006/2 (Part 2)]

Annexe statistique (DP/2006/17/Add.2)

## **Point 7**

### **Engagements de financement**

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi pour examen d'un rapport sur les engagements de financement pris au 31 mars 2006, conformément au mécanisme de financement défini dans ses décisions 98/23, 99/1, 99/23, 2002/9 et 2003/11, et récemment réaffirmé dans ses décisions 2004/14 et 2005/23.

*Documentation :*

État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes pour 2006 et au-delà (DP/2006/18)

## **Point 8**

### **Rapport sur le développement humain**

Le présent rapport fait suite à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale et décrit les mesures prises pour améliorer la qualité des consultations tenues avec les États Membres et la communauté des spécialistes du développement humain aux fins de l'élaboration du *Rapport sur le développement humain, 2006*.

*Documentation :*

État des consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2006/19)

## **Point 9**

### **Programmes de pays et questions connexes**

Au titre de ce point, il sera demandé au Conseil d'administration de : a) prendre note de la prorogation d'un an des programmes de pays pour le Bhoutan, le Costa Rica, Haïti, le Koweït, le Liban, le Malawi, le Népal, le Nicaragua, le Rwanda, Sri Lanka, le Togo et Trinité-et-Tobago; b) d'approuver la deuxième prorogation d'un an des programmes de pays pour le Libéria et la République démocratique du Congo; et c) de formuler des observations sur le premier projet de descriptif de programme pour l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, la Guinée, le Maroc, le Mozambique, la République arabe syrienne, la République de Moldova, Sao Tomé-

et-Principe, la Thaïlande, la Tunisie et le Yémen, avant la mise au point définitive des programmes de pays.

*Documentation :*

Prorogation des programmes de pays (DP/2006/20)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Égypte (DP/DCP/EGY/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Éthiopie (DP/DCP/ETH/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Gabon (DP/DCP/GAB/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Guinée (DP/DCP/GIN/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Maroc (DP/DCP/MAR/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Mozambique (DP/DCP/MOZ/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République arabe syrienne (DP/DCP/SYR/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République de Moldova (DP/DCP/MDA/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour Sao Tomé-et-Principe (DP/DCP/STP/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Thaïlande (DP/DCP/THA/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Tunisie (DP/DCP/TUN/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Yémen (DP/DCP/YEM/1)

## **Point 10 Coopération Sud-Sud**

Le rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud (2005-2007) a été établi en application de la décision 2005/7 du Conseil d'administration. Il comporte une évaluation des progrès réalisés par le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud au cours de la première année d'application du cadre et met en relief les progrès accomplis dans l'action menée pour favoriser la concertation, nouer des partenariats entre les secteurs public et privé, mobiliser des ressources pour financer des initiatives à court et à long terme pour créer un centre de gestion des connaissances aux fins de la coopération Sud-Sud. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision, dont les éléments figurent dans ce rapport.

*Documentation :*

Rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud (DP/2006/21)

## **Point 11**

### **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Le rapport annuel fait suite à la décision 94/32 du Conseil d'administration en date du 10 octobre 1994. Il donne un aperçu des résultats obtenus en 2005 en matière d'élargissement du portefeuille d'activités, des recettes et de l'évolution de la structure des dépenses, ainsi qu'un examen des initiatives pertinentes relatives à la gestion du changement.

Le Conseil d'administration sera également saisi d'un document de séance, qui fait le point sur la mise en œuvre des mesures de transition du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), conformément à la décision 2005/36 du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les rapports qui auront été présentés au titre de ce point de l'ordre du jour.

#### *Documentation :*

Rapport annuel du Directeur exécutif (DP/2006/22)

Le point sur la mise en œuvre des mesures de transition du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2006/CRP.3)

## **Point 12**

### **Fonds d'équipement des Nations Unies**

Par sa décision 2006/4, le Conseil d'administration a pris note des progrès que le Fonds a réalisés dans la mise en œuvre du plan d'activité 2005-2007, et a prié le Fonds de lui rendre compte de l'état de l'exécution du plan d'activité. Le présent rapport fait suite à cette demande et rend compte de l'état de l'examen stratégique et de l'exécution du plan d'activité. En outre, conformément à la stratégie de gestion axée sur les résultats définie dans le plan d'activité, le rapport donne une vue d'ensemble détaillée des résultats sur le plan financier et en matière de gestion et de programme, obtenus par le Fonds en 2005.

#### *Documentation :*

Rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2006/23)

## **Point 13**

### **Volontaires des Nations Unies**

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des résultats obtenus par le Programme des Volontaires des Nations Unies au cours de l'exercice biennal 2004-2005, par le truchement du cadre de résultats de cette entité, qui est aligné sur le plan de financement pluriannuel du PNUD. Il s'articule autour des domaines où les Volontaires contribuent particulièrement aux efforts déployés par l'ensemble du système des Nations Unies en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le cadre donne suite à la décision 2004/16 du Conseil

d'administration, par laquelle celui-ci engageait le Programme des Volontaires des Nations Unies à améliorer ses analyses pour lui permettre de mieux en comprendre les activités et l'effet.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision, dont les éléments figurent dans ce rapport.

*Documentation :*

Volontaires des Nations Unies – Rapport de l'Administrateur (DP/2006/24)

## **Point 14**

### **Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport sur l'application du plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour la période 2004-2007, tel qu'il a été approuvé dans sa décision 2004/10 et conformément à sa décision 2005/22. Ce rapport suit les progrès réalisés au cours de la deuxième année de mise en œuvre du plan de financement pour ce qui est des objectifs et résultats du cadre de résultats stratégiques et de la matrice d'efficacité du Programme et conformément au cadre intégré d'allocation des ressources prévu.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport et adopter une décision, dont les éléments figurent dans le rapport. Il souhaitera peut-être aussi encourager UNIFEM à continuer de suivre les progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre de son plan de financement pluriannuel pour ce qui est des objectifs, résultats et indicateurs de son cadre de résultats, et tous les pays en mesure de le faire, à aider UNIFEM à atteindre le montant fixé pour les ressources ordinaires, y compris au moyen d'annonces de contributions pluriannuelles.

Le rapport du Groupe consultatif au Comité consultatif d'UNIFEM intitulé « Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds » (A/60/32-E/2005/10) a été présenté au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006. Prenant note du rapport, qui a été établi à la demande du Comité consultatif d'UNIFEM, le Conseil d'administration, dans sa décision 2006/5, a prié « l'Administrateur de lui faire rapport à sa session annuelle, en juin 2006, sur ses vues concernant l'«Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds», en tenant compte des débats en cours sur la réforme des Nations Unies et des bases générales de l'égalité hommes-femmes ». Le présent rapport donne suite aux conclusions et aux recommandations figurant dans l'évaluation du Fonds. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être approuver le rapport de l'Administrateur.

*Documentation :*

UNIFEM : application du plan de financement pluriannuel pour 2005 (DP/2006/25)

Rapport de l'Administrateur sur le rapport du Groupe consultatif au Comité consultatif d'UNIFEM intitulé « Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds » (DP/2006/26)

## **Point 15**

### **Évaluation**

Établi sur la base des 305 évaluations effectuées en 2005, le rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation donne une vue d'ensemble des résultats de la fonction d'évaluation au PNUD et dans ses fonds et programmes associés, pour 2005. Il présente une analyse des tendances en matière d'évaluation par rapport à la dernière période considérée. En outre, le rapport décrit la contribution apportée par le PNUD aux résultats en matière de développement et met en relief un certain nombre d'enseignements tirés par le Programme. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les conclusions formulées dans ce rapport.

Dans le cadre de l'examen du rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation pour 2004, le Conseil d'administration a approuvé la codification d'une politique d'évaluation du PNUD pour la période couverte par le rapport de 2005. Cette politique établit un cadre institutionnel commun pour la fonction d'évaluation afin d'améliorer la transparence, l'efficacité et la cohérence dans l'exécution de la fonction d'évaluation. Elle définit les principes directeurs et les normes applicables en matière d'évaluation, dont les plus importants sont l'indépendance de la fonction et la mise en œuvre d'approches guidées par les objectifs du développement humain, de la prise en charge des programmes par les pays eux-mêmes et de la réforme de l'ONU. Cette politique définit la structure de gouvernance, les rôles et les responsabilités, l'objet et la nature des types d'évaluation, la portée du contrôle institutionnel, et l'utilisation de l'évaluation. Elle présente également les moyens qu'il faut déployer sur le plan des ressources, de la capacité et des partenariats pour avoir une fonction d'évaluation efficace. Cette politique établit le cadre général de la fonction d'évaluation et des modalités d'application seront arrêtées pour donner suite à cette politique.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être souscrire à la politique d'évaluation et adopter une décision.

À la fin de 2004, le Bureau de l'évaluation a entrepris une évaluation stratégique du rôle et de la contribution du PNUD à l'action menée pendant la période 1999-2004 pour lutter contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie. Des évaluations ont été faites dans les 10 pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Éthiopie, Lesotho, Malawi, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. L'évaluation portait essentiellement sur la pertinence, l'efficacité et la pérennité de l'action menée par le PNUD pour lutter contre le VIH/sida. Son objet était d'évaluer les résultats de la stratégie, des programmes et des projets du PNUD au niveau du pays et ses réalisations, c'est-à-dire de déterminer si le PNUD visait les bons objectifs et s'il allait dans la bonne direction. Elle couvrait cinq domaines thématiques ayant un lien avec le VIH/sida : la gouvernance, l'initiative, l'intégration, le renforcement des capacités et les partenariats pour ce qui est des résultats au niveau du pays. Le résumé analytique reprend les principales conclusions et recommandations de l'évaluation.

Le Conseil d'administration sera également saisi de la suite donnée par l'administration du PNUD aux constatations et aux recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation.

*Documentation :*

Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation (DP/2006/27)

Politique d'évaluation (DP/2006/28)

Évaluation du rôle et de la contribution du PNUD à l'action menée pour lutter contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie (DP/2006/29)

Suite donnée par l'administration à l'évaluation du rôle et de la contribution à l'action menée pour lutter contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie (DP/2006/30)

## **Point 19**

### **Plan de financement pluriannuel 2008-2011**

Comme suite à la décision 2006/1 du Conseil d'administration, le présent document expose la nouvelle vision stratégique de l'Administrateur. Il doit accompagner le document intitulé « Plan de financement pluriannuel : rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2005 » (DP/2006/17). Conformément à la décision 2006/1, il répond à plusieurs des questions soulevées dans le document susmentionné. Il met également en relief quelques initiatives importantes et complémentaires lancées en 2005, qui ne figurent pas dans le rapport mais qui éclairent la nouvelle vision stratégique de l'Administrateur. Il tient compte du Document final du Sommet mondial adopté en septembre 2005 et prévoit les problèmes auxquels le PNUD devra faire face une fois que le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement aura rendu ses conclusions. Le document prend également en compte les enseignements tirés de l'étude que le PNUD est en train de mener de son système de gestion des résultats et de l'évolution des perspectives de développement; ces enseignements seront utiles dans le cadre du plan de financement pluriannuel 2008-2011 qui sera présenté au Conseil d'administration pour approbation définitive en 2007.

Rapport sur la nouvelle vision stratégique, l'orientation des programmes et la stratégie du PNUD (DP/2006/CRP.6)

## **Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population**

### **Point 16**

#### **Audit et contrôle internes**

Le Conseil d'administration sera saisi des rapports sur les activités d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Le rapport du PNUD est présenté en application des arrangements convenus par le Conseil d'administration. Il donne des précisions sur les services d'audit et de contrôle internes fournis par le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. Le rapport est établi en application

des décisions 2004/39 et 2005/19 du Conseil d'administration. Il rend compte de la suite donnée par l'administration aux principaux problèmes évoqués dans les rapports d'audit interne. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport et appuyer le renforcement continu des services d'audit et de contrôle internes, ainsi que l'octroi de ressources supplémentaires; il souhaitera peut-être également saluer les initiatives prises par le Bureau de l'audit et des études de performance pour favoriser un modèle de gestion des risques au PNUD.

Le rapport du FNUAP contient un résumé des activités d'audit et de contrôle internes entreprises par le Fonds en 2005 conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration, le rapport décrit une nouvelle structure permettant une analyse prospective de l'univers de risque du FNUAP et de mieux comprendre les tendances qui se dessinent. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport et des observations formulées concernant le mode de présentation de l'information.

Le rapport de l'UNOPS présente les activités ayant trait aux services d'audit et de contrôle internes, ainsi qu'aux conseils en matière de gestion, entreprises par l'UNOPS pendant l'exercice clos le 31 décembre 2005. Établi en application des décisions 2004/39 et 2005/19 du Conseil d'administration, ce rapport rend compte de la suite donnée par l'administration aux rapports présentés en 2005, notamment sur le plan de la stratégie, du calendrier et des indicateurs de progrès ou d'achèvement, et présente une analyse ainsi que la suite donnée aux recommandations formulées dans les rapports d'audit de 2004. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport.

*Documentation :*

PNUD : Rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes (DP/2006/31)

FNUAP : Rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2005 (DP/FPA/2006/4)

UNOPS : Rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes (DP/2006/32)

## **Point 17**

### **Processus de programmation**

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi de deux rapports.

Le rapport sur l'expérience de mise en œuvre de la programmation commune et des programmes communs a été établi en application de la décision 2005/10 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et de la décision 2005/3 du Conseil d'administration de l'UNICEF. Il comporte un texte principal commun aux trois organismes et des annexes propres à chacun. D'après le rapport, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF sont convaincus du bien-fondé de la programmation commune et des programmes communs, et cette collaboration a été facilitée par la mise en place d'un processus de programmation commune par pays et la parution d'une note d'orientation interinstitutions sur la programmation commune. Les instruments définis dans la note d'orientation permettent aux organismes de se concentrer sur leurs mandats respectifs tout en participant aux programmes communs, et de faire en sorte que les normes en matière de responsabilité et d'information financières soient respectées. Le rapport fait état des enseignements à tirer, ainsi que des limites

opérationnelles des programmes communs. Le projet de réforme de la programmation commune par pays du système des Nations Unies tente de remédier aux faiblesses observées en la matière; les problèmes opérationnels recensés aussi faire l'objet de mesures à l'échelle du système.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des progrès réalisés jusqu'à présent et demander un nouveau rapport d'étape et une évaluation de la mise en œuvre des programmes communs au moment qu'il jugera opportun.

Donnant suite à la décision 2005/28, l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP présentent un rapport établi conjointement avec l'UNICEF sur les formules susceptibles d'améliorer et de simplifier davantage les procédures harmonisées d'approbation des programmes de pays, actuellement en place. Le rapport présente diverses formules susceptibles d'améliorer l'établissement, le mode de présentation et le processus d'approbation des programmes de pays.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre une décision sur ce rapport.

*Documentation :*

Rapport sur l'expérience de mise en œuvre de la programmation commune et des programmes communs par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance depuis 2004 (DP/2006/33-DP/FPA/2006/11)

Formules susceptibles d'améliorer les procédures harmonisées d'approbation des programmes de pays (DP/2006/34-DP/FPA/2006/12)

## **Point 18**

### **Missions de visite**

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport sur la mission de visite commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial en Indonésie (9-22 mars 2006) et d'un rapport sur la mission du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP en République-Unie de Tanzanie (1<sup>er</sup>-5 mai 2006).

*Documentation :*

Rapport sur la mission de visite commune en Indonésie (DP/2006/CRP.4-DP/FPA/2006/CRP.2)

Rapport sur la mission de visite en République-Unie de Tanzanie (DP/2006/CRP.5-DP/FPA/2006/CRP.3)

## **Point 20**

### **Questions diverses**

Table ronde spéciale du FNUAP sur la population et l'élimination de la pauvreté

## Plan de travail provisoire

### Conseil d'administration du PNUD/FNUAP

Session annuelle de 2006  
(12-23 juin 2006, Genève)

<i>Date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
<b>Lundi 12 juin</b>		
10 heures à 13 heures	1	<b>Questions d'organisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session</li> <li>• Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2006</li> </ul>
		<b>Débat consacré au FNUAP</b> <b>Déclaration de la Directrice exécutive</b>
	2	<b>Rapport annuel de la Directrice exécutive</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de la Directrice exécutive pour 2005</li> <li>• Bilan statistique</li> <li>• Rapports du Corps commun d'inspection</li> </ul>
15 heures à 18 heures		<b>Réunion spéciale du FNUAP sur la population et l'élimination de la pauvreté</b>
<b>Mardi 13 juin</b>		
10 heures à midi	2	<b>Rapport annuel de la Directrice exécutive (suite)</b>
	3	<b>Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP</li> </ul>
<i>Midi à 13 heures</i>		<i>Séance d'information commune officielle sur le processus de programmation</i>
15 heures à 18 heures	4	<b>Programmes de pays et questions connexes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de descriptif de programmes de pays</li> <li>• Note sur l'assistance au Myanmar</li> </ul>
<b>Mercredi 14 juin</b>		
10 heures à midi	5	<b>Évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport périodique sur les activités d'évaluation</li> </ul>
<i>Midi à 13 heures</i>		<i>Consultations sur les projets de décision</i>

<i>Date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
15 heures à 18 heures		<b>Débat commun consacré au PNUD et au FNUAP</b>
	17	<b>Processus de programmation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du PNUD/FNUAP sur l'expérience de mise en œuvre de la programmation commune et des programmes communs par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF depuis 2004</li> <li>• Rapport du PNUD/FNUAP élaboré conjointement avec l'UNICEF sur les formules susceptibles d'améliorer et de simplifier les procédures harmonisées d'approbation des programmes de pays, actuellement en place</li> </ul>
<b>Jeudi 15 juin</b>		
10 heures à midi		<b>Débat commun consacré au PNUD et au FNUAP (suite)</b>
	16	<b>Audit et contrôle internes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes, y compris la suite donnée par l'administration</li> </ul>
	18	<b>Missions de visite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports sur les missions de visite</li> </ul>
<i>Midi à 13 heures</i>		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
<i>15 heures à 16h 30</i>		<i>Consultations sur le plan stratégique à moyen terme du FNUAP</i>
<i>16 h 30 à 18 heures</i>		<i>Séance d'information commune du PNUD/FNUAP sur l'action humanitaire</i>
<b>Vendredi 16 juin</b>		
10 heures à 11 h 30	1	<b>Questions d'organisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodes de travail du Conseil</li> </ul>
<i>11 h 30 à 13 heures</i>		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
15 heures à 18 heures	20	<b>Questions diverses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption des décisions en suspens (questions intéressant le FNUAP et questions communes au PNUD et au FNUAP)</li> <li>• Adoption du plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2006 pour le débat consacré au FNUAP et le débat consacré au PNUD et au FNUAP</li> <li>• Clôture du débat consacré au FNUAP</li> </ul>
<b>Lundi 19 juin</b>		
10 heures à 13 heures		<b>Débat consacré au PNUD</b> <b>Déclaration de l'Administrateur</b>

<i>Date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
15 heures à 18 heures	6	<b>Rapport annuel de l'Administrateur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de financement pluriannuel : rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2005</li> <li>Rapports du Corps commun d'inspection</li> <li>Annexe statistique</li> </ul>
	7	<b>Engagements de financement pris à l'égard du PNUD</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD</li> </ul>
<b>Mardi 20 juin</b>		
10 heures à 13 heures	13	<b>Volontaires des Nations Unies</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Volontaires des Nations Unies – Rapport de l'Administrateur</li> </ul>
15 heures à 18 heures	9	<b>Programmes de pays et questions connexes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Projets de descriptif de programmes de pays</li> <li>Prorogation de programmes de pays</li> </ul>
<b>Mercredi 21 juin</b>		
10 heures à midi	19	<b>Plan de financement pluriannuel 2008-2011</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport sur la nouvelle vision stratégique d'orientation des programmes et la stratégie du PNUD</li> </ul>
<i>Midi à 13 heures</i>		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
15 heures à 18 heures	12	<b>Fonds d'équipement des Nations Unies</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies, notamment la suite donnée à la décision 2006/4</li> </ul>
	10	<b>Coopération Sud-Sud</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport intérimaire sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud</li> </ul>
<b>Jeudi 22 juin</b>		
<i>10 heures à 11 heures</i>		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
11 heures à 13 heures	14	<b>Fonds de développement des Nations Unies pour la femme</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport 2005 sur les progrès réalisés par UNIFEM dans l'application du cadre de financement pluriannuel (2004-2007)</li> <li>Rapport de l'Administrateur sur le rapport du Groupe consultatif au Comité consultatif d'UNIFEM intitulé « Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds »</li> </ul>

<i>Date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
13 h 15 à 14 h 45		<i>Séance d'information officieuse sur la stratégie du PNUD pour l'Asie centrale, notamment le rapport régional sur le développement humain en Asie centrale</i>
15 heures à 18 heures	15	<b>Évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation</li> <li>• Politique d'évaluation</li> <li>• Évaluation de l'action menée pour lutter contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie</li> <li>• Suite donnée par l'administration à l'évaluation de l'action menée pour lutter contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie</li> </ul>
<b>Vendredi 23 juin</b>		
10 heures à 13 heures	11	<b>Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel du Directeur exécutif</li> </ul>
	8	<b>Rapport sur le développement humain</b>
15 heures-18 heures	20	<b>Questions diverses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption des décisions en suspens</li> </ul>
	11	<b>Questions d'organisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2006 pour le débat consacré au PNUD</li> </ul>